

Décoration florale

Comme chaque année, l'équipe des jardiniers communaux, composée de Mme Anne Schaerrer, MM. Jérôme Bonaldi, Patrick Norzi et Christopher Roux, a agrémenté les ronds-points, les bacs et les plates-bandes de ses créations colorées. Une vague de prairie fleurie a même déferlé dans le parc situé derrière la mairie.



Mérite de Veyrier 2020 et apéritif communal

Le Mérite de Veyrier sera remis à l'occasion de l'apéritif communal qui devrait avoir lieu le jeudi 14 janvier 2021, sous réserve de l'évolution liée à la Covid-19.

A cet effet, nous rappelons que les habitants de la commune peuvent proposer le nom d'une personne, d'un groupe de personnes, d'une équipe sportive, d'une société ou d'un groupement qui a fait honneur à la commune de Veyrier ou a rendu d'éminents services à la collectivité. Les candidatures doivent être adressées par écrit à la mairie, signées et si possible motivées, au plus tard le mardi 8 décembre 2020 avant 18h00. L'enveloppe portera la mention «Mérite de Veyrier» et sera ouverte lors d'une séance réunissant les membres du jury.

Calendrier communal 2021

En conservant précieusement le calendrier communal 2021 publié par la commune de Veyrier, vous éviterez notamment d'avoir des doutes sur la récupération et le ramassage des déchets. Il contient également des informations sur les services communaux.

Le calendrier 2021 vous est offert et sera déposé par voie postale dans toutes les boîtes aux lettres de la commune dans le courant du mois de décembre, accompagné du flyer jaune regroupant le programme annuel des ramassages spéciaux. Ces documents seront imprimés sur du papier recyclé respectant les principes du développement durable, par la Fondation Trajets (intégration sociale et professionnelle.)

Informations réseaux sociaux

La commune de Veyrier est nouvellement présente sur LinkedIn et Instagram :

LinkedIn : 

<https://www.linkedin.com/company/commune-de-veyrier/>

Instagram : 

https://www.instagram.com/communeveyrier_officiel/

Au plaisir de vous y retrouver !

PROGRAMME 2020-2021

MIEUX TRIER, RESPECTER VEYRIER

Ensemble vers une meilleure gestion des déchets et un engagement pour vivre dans le respect.

Soirée de lancement

www.veyrier.ch

Conférence de Julien Vidal « Soyons des écocitoyens ambitieux et fiers de l'être »
7 octobre 2020, 18h30, salle communale

Escape Room

Saurez-vous résoudre les énigmes pour sortir de cette Escape Room post-apocalyptique ? Pour des groupes de 2 à 5 joueurs, dès 16 ans
Janvier - mars 2021, salle communale

Activités avec les classes

- Animations pédagogiques sur la réduction des déchets et préservation des ressources naturelles
 - Jeu concours « Game of trash »
 - Visite d'écopoints
 - Action de ramassage des déchets
- Octobre 2020 - mars 2021

Visite d'un centre de recyclage

À la découverte d'une installation de traitement des déchets à Genève
Mars 2021

Information aux écopoints

Des ambassadeurs informent et répondent aux questions des habitants
Octobre - novembre 2020

Chevalet de Grand-Donzel

Espace mis à disposition d'un artiste pour la réalisation d'une œuvre inspirée du recyclage
Avril - mai 2021

Animations dans le village

Stand avec jeux et informations pour petits et grands sur la réduction des déchets et la préservation des ressources naturelles
Lors de divers événements, dont le Marché de Noël le samedi 12 décembre 2020

Semaine de clôture

- Ateliers pratiques sur le thème du recyclage
 - Conférence de clôture
- 3 - 9 mai 2021

Mieux trier, respecter Veyrier, vise à sensibiliser les Veyrites à une meilleure gestion des déchets, ainsi qu'à un engagement pour vivre ensemble dans le respect.

Information aux écopoints, les dernières dates :

des Beaux-Champs

- mercredi 11 novembre de 14h à 17h
- mercredi 18 novembre de 14h à 17h

du Grand-Donzel

- samedi 14 novembre de 9h à 12h

des Tournettes

- samedi 21 novembre de 9h à 12h



Sortie des aînés au restaurant

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Cette année, la sortie des aînés a pu être organisée en trois fois avec quelques aménagements, Covid-19 oblige, chez nos voisins de Troinex avec un repas servi par la famille Bidaux dans le magnifique corps de ferme situé au 40 chemin de Marsillon. Les doyennes et doyens d'âge de chaque repas ont été félicités. Une belle manière d'entrer dans l'automne en partageant un moment de convivialité très apprécié.



La ferme du Marsillon



Apéritif en musique.



M. Edouard Sommer



Mme Lisette Chappuis



Mme Floriane Janin et M. Gilbert Monnier



Mme Geradina Kooger et M. Jacques Charles



Mme Janine et M. Roger Favre



Mme Blanche Defferrard



Mme Pascale Lipawsky a félicité M. Zacarias Brandao qui fêtait ces 85 ans ce jour - là.



ERRATUM (Journal n°128 p. 11)

Un malheureux glissement de texte, dans notre dernier numéro, a attribué à Mme Claude-France Matthey, présidente du Conseil municipal, une partie du texte de Mme le Maire Aline Tagliabue. Le message de Mme Matthey se terminait bien par les mots : « En attendant, je vous souhaite, au nom du Conseil municipal, une bonne rentrée scolaire et un bel automne. » Mais nos lecteurs très attentifs avaient déjà corrigé ! Nous prions les intéressées de bien vouloir nous excuser pour ce malencontreux collage.

La rédaction

Conseil municipal – séance du 15 septembre 2020

Mme Claude-France Matthey (PLR), Présidente, ouvre ce premier Conseil de nouvelle législature qui est aussi la première session post-Covid-19.

Les Vert'libéraux (2 élus) et les Socialistes-vert.e.s (5 élus) font leur entrée dans l'hémicycle. 8 élus PLR Veyrier, 7 élus du groupe Veyrier-Ensemble et 3 élus PDC Veyrier siègent également. Pour rappel, le nouvel exécutif se compose de Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble), Maire, et de MM. Jean-Marie Martin (PDC) et Christian Robert (PLR), Conseillers administratifs.

En début de Conseil, Mme Marielena Gautrot demande, au nom des Vert'libéraux, d'ajourner le point traitant du crédit d'étude pour les espaces publics des Grands Esserts au motif qu'un complément d'information est à recevoir en rapport à l'ajout de 9'000 m² de surface brute de plancher au projet, qui s'est fait en 2015, sans que la commission ad hoc n'ait été au courant. Le groupe est questionné sur les impacts que cette surface supplémentaire pourrait provoquer, notamment au niveau des gabarits des habitations, et souhaiterait avoir des éclaircissements à ce sujet. Mme Gautrot conclut que ces informations sont nécessaires pour décider en connaissance de cause et dans la transparence. La demande d'ajournement est refusée par tous les autres groupes politiques.

Mme Matthey donne lecture d'une lettre d'habitants qui demande de réfléchir sur une limitation à 50 km/h pour le chemin des Marais. En réponse, Mme Tagliabue avise que le 50 km/h n'a pas été autorisé par l'Etat de Genève. Une récente demande a été faite pour la création d'une bande cyclable en profitant des procédures facilitées offertes en ce moment pour ce type d'aménagement.

Mme Tagliabue annonce les décisions prises par le nouvel exécutif :

La commune adopte une démarche zéro papier pour tous les documents de séances du Conseil municipal.

Au niveau de son identité, Veyrier abandonne l'appellation ville et redevient une commune.

Trois dons d'urgence de CHF 1'000 chacun ont été faits à Caritas et à la Croix-Rouge dans le cadre des inondations au Bangladesh, de l'explosion à Beyrouth et de la famine en Afrique.

Une autre urgence concerne la distribution des colis du cœur qui est reprise par les communes pendant au moins 26 semaines. Pour Veyrier, le lieu de distribution se situe à Carouge. Les personnes qui ont besoin de cette aide alimentaire peuvent s'adresser au service social de la commune.

Deux opérations de sensibilisation seront lancées cet automne : l'une portant sur un meilleur tri des déchets et la seconde visant au mieux-vivre ensemble.

Enfin, en juin 2021, un projet collaboratif et innovant verra le jour sous forme d'un village éphémère qui mettra en avant les problématiques de développement durable et l'importance de la consommation locale.

Par ailleurs, les nouveaux macarons de stationnement sont presque sous toit, malgré le retard lié à la crise sanitaire. Aussitôt l'autorisation délivrée par le canton, la population sera informée sur le processus d'attribution.

Espaces publics acceptés

D'autres désignations de membres dans diverses commissions ont encore lieu avant que ne soit discuté le crédit d'étude proposé dans le cadre des espaces publics pour les Grands Esserts. Il s'agit d'un retour de commission portant sur un montant de plus de CHF 2 millions et demi, dont une grande partie sera remboursée à la commune.

M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) considère que ce crédit d'étude donne un signal politique fort à l'Etat, à même de renforcer les autorités veyrites dans les

nombreuses négociations à venir. Il se félicite que la commune se donne les moyens d'investir intelligemment dans des aménagements extérieurs en relevant leur rôle déterminant pour la qualité sociale et environnementale. Répondant à Mme Gautrot, il précise que l'augmentation de surface construite est la conséquence directe du dernier vote relatif à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) que le canton doit appliquer.

Mme Maude Bessat (Socialistes-Vert.e.s) juge le projet extrêmement positif et rejoint le groupe Veyrier-Ensemble dans l'apport qualitatif qu'il donnera au lieu. Elle n'est pas favorable à repousser le vote pour des questions de surface rajoutée. Ceci serait contre-productif et irait à l'encontre des intérêts de la commune qui bénéficie déjà d'un indice d'utilisation du sol plus faible que celui prévu par la LAT (1,16 au lieu de 1,2).

Par la voix de M. Max Müller, le PDC se déclare satisfait des informations régulières sur le projet et des assurances fournies par le Conseil administratif sur le plan financier. Le seul bémol qu'il entrevoit est l'obligation, pour la commune, de "faire la banque" et de se faire rembourser par la suite.

Mme Gautrot réitère son point de vue sur l'impact inconnu que l'ajout de surface peut amener au projet. Son groupe n'est pas contre le crédit d'étude, mais reste dérangé par cet élément.

M. Florian Barro (PLR) relève que la préoccupation des Vert'libéraux est légitime, mais sera traitée dans le PLQ des Circes. Pour lui, le crédit d'étude présenté est fondamental car il permet de doter le nouveau quartier d'espaces communautaires qui sont trop souvent les grands oubliés des projets.

Au terme des votes, le Conseil approuve le crédit, hormis les Vert'libéraux qui le refusent pour la question de la surface rajoutée.

Chemin des Marais

Le Conseil discute ensuite de la proposition qui vise à remettre en état le secteur du chemin des Marais (dès les Tournettes) et du chemin de Sous-Balme en y prévoyant la pose de la fibre optique, la mise en zone 30 km/h, diverses installations des SIG, la mise en conformité des trottoirs et une modernisation de l'éclairage.

Dans les pré-débats, M. Bernard Pinget (Socialistes-Vert.e.s) souhaite réfléchir à un élargissement de la fibre optique sur tout le territoire en vue du télétravail qui risque de se développer. M. Robert confirme qu'outre la pose de la fibre optique pour le réseau de l'administration communale, des tubes sont prévus pour le passage de la fibre optique publique.

M. Charles Hutzli (PDC) rend attentif à l'effort de persuasion qui sera nécessaire à avoir afin de convaincre certains habitants d'adhérer à une zone 30 km/h.

L'entrée en matière et le renvoi en commissions des constructions, ainsi que des finances, sécurité et administration sont acceptés à l'unanimité.

Maudite parcelle

Le dépassement de crédit d'environ CHF 670'000 pour dépolluer la parcelle de l'ancien garage, achetée par la commune en 2014, a beaucoup plus de peine à passer. Il est rappelé qu'à l'époque de l'acquisition, ces frais de dépollution avaient été estimés à CHF 100'000, une somme bien inférieure. M. Martin défend quand même le dossier et demande à ne pas perdre de vue la valorisation ultérieure que la commune pourra tirer de l'emplacement de la parcelle.

M. Hutzli s'insurge que ces frais aient été largement sous-estimés. Pour lui, il y a tromperie sur la marchandise. Son groupe demande à avoir un avis de droit quant aux responsabilités.

M. Jacques Charles (Veyrier-Ensemble) partage cet avis. Il lui semble que c'est au vendeur de payer ces débours plus élevés que prévus et non pas à l'acheteur.

Mme Marianne Cherbuliez (PLR) appuie aussi l'idée de

l'avis de droit pour connaître la responsabilité du vendeur par rapport à l'acte initial.

M. Barro douche un peu les espérances quant au succès d'une démarche juridique. Il rappelle qu'à la signature, la commune avait connaissance d'une dépollution à entreprendre et que seuls des carottages lui auraient permis d'en déterminer la réelle ampleur. Le seul baume qu'il entrevoit dans cette affaire est de pouvoir un jour pondérer ces frais dans une opération d'ensemble.

L'entrée en matière a lieu et le sujet est renvoyé unanimement en commission des finances, sécurité et administration.

Parking provisoire

M. Robert expose le projet du réaménagement provisoire du parking de la salle communale actuelle qui permettrait d'offrir un renfort de 22 places de stationnement afin de limiter le parking sauvage. Il est prévu des places hors macaron à durées variables.

Cette utilité publique provisoire est relevée et appréciée par le groupe Veyrier-Ensemble qui appelle au vote immédiat.

Pour M. Xavier Treyvaud (Socialistes-Vert.e.s) faire un parking de plus ne promet pas les nouveaux modes de déplacement doux. Plutôt qu'un aménagement bétonné qui viendrait exacerber encore plus la problématique des îlots de chaleur, son groupe préférerait y voir une prairie fleurie.

M. Hutzli indique que son groupe entre en matière et demande à ne pas oublier de prévoir des arceaux pour vélos ou des places pour deux-roues motorisées.

Par la voix de M. Olivier Duc, le PLR se déclare très partagé. Cette proposition envoie un signal d'incohérence par rapport à la mise en place des macarons en introduisant déjà une politique d'exception. Trois parkings souterrains jouxtent ce périmètre, ce qui rend un peu superflu l'aménagement d'une 4ème infrastructure. Le PLR souhaite également avoir un débat plus large sur l'utilité de cette parcelle qu'il verrait davantage dédiée à des locaux scolaires provisoires ou à des besoins communaux.

Les Vert'libéraux entrent aussi en matière et demandent pour leur part d'y prévoir une borne électrique.

Au terme des votes, le sujet est renvoyé en commissions des constructions, ainsi que des finances, sécurité et administration.

Votes immédiats

Le Conseil s'accorde ensuite pour traiter rapidement les quatre autres propositions de l'exécutif qui sont approuvées en vote immédiat.

Concernant le remplacement d'un véhicule utilitaire diesel pour le service des routes et espaces verts, les Socialistes-Vert.e.s ne souhaitent pas faire l'économie d'un débat en commission et demandent à discuter plus à fond de l'alternative d'un fourgon électrique qui cadrerait mieux avec une commune en déclaration d'urgence climatique. Les autres groupes politiques soutiennent le vote immédiat en se bornant à émettre des recommandations.

Est entérinée également, la formalité d'une délégation de compétences donnée au Conseil administratif vis-à-vis d'actes notariés sans aucun enjeu financier ou territorial.

Le crédit supplémentaire urgent pour l'acquisition de 10 nouvelles tenues pour les sapeurs-pompiers est également accepté.

En fin de séance, Mme Barbara Gremaud (PLR) prend un peu de court le Conseil municipal en annonçant sa démission. Plusieurs voix s'expriment pour relever son engagement déterminé et constant, notamment dans les questions d'aménagement et de stationnement.

E. Waldburger